

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021 A 19H00

Présents : Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, M. Auguste FLORIO, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Claude TEILLET, Mme Marie-Hélène CANCE, M. Laurent DAROT, M. Ali BAFFOU, Mme Anne BARBEROUSSE, M. Henri CORBEL, Mme Anne-Laure DOUBLEIN, M. Patrick FERRÉ, Mme Françoise JUCLA, M. Ludovic VIENOT, Mme Emmanuelle VUILLEUMIER, Mme Lisanne DE JONGE, M. Philippe FURLAN, Mme Laurence MARQUIS et M. Éric SARRAZI.

Absente, Excusée : Mme Béatrice BAUDON est excusée.

Ordre du jour :

- Décision du Maire
- Délibérations
 - 1) Décision modificative du budget général
 - 2) Demande de subvention DETR pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 676 (entre la route de St Vivien et la sortie du village)
 - 3) Approbation du rapport annuel d'EAU 47 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2020
 - 4) Renouvellement de la convention avec la Caisse des Ecoles et la CCBHAP pour la confection et la livraison des repas aux crèches de Monflanquin, de Salles, de Saint Eutrope de Born ; au centre de loisirs de Monflanquin et de la Sauvetat-sur-Lède ; à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Ado de Monflanquin
 - 5) Remboursement des frais de téléphone payés par la Maison des Jeunes et de la Culture pour le compte de France Services
 - 6) Contrat d'adhésion à l'URSSAF pour les cotisations de Pôle Emploi
 - 7) Subvention pour la plantation d'une haie champêtre – lieu-dit « La Rengade » (134, chemin de Guillaume) - Monsieur et Madame FAUCHEUX
 - 8) Subvention pour la réfection de façades - 10, rue Saint Pierre - Monsieur KLAVER
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19h05 en nommant Mme Anne-Laure DOUBLEIN secrétaire de séance. Elle présente l'ordre du jour et Mme Maryse AUROUX responsable du service environnement de la communauté des communes des Bastides en Haut Agenais Périgord. Elle précise que lors du dernier conseil communautaire, les élus ont voté les nouvelles conditions tarifaires de la redevance incitative. Mme Maryse AUROUX vient présenter ce dispositif.

Le service déchets c'est :

- 12 personnes équivalent temps plein et un mi-temps
- 130 points d'apport volontaire PAV, 32 professionnels équipés de colonnes de tri et 4 déchetteries
- 5 158 tonnes en déchetterie dont 1 200 tonnes d'encombrants soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes TGAP
- 1 840 tonnes d'ordures ménagères soumises à la TGAP
- 1 854 tonnes en tri sélectif
- donc 8 852 tonnes au total par soit 514 kg/an/habitant

Les déchets sont dispatchés dans différents endroits suivant leur nature :

- les ordures ménagères à l'Albié
- le verre à Bordeaux dans un centre de tri à côté d'une verrerie
- les fibreux (papier et cartonnette en mélange) chez SOULARD

- les emballages vers un centre de tri de la DRIMM à Montech
- les cartons à TRI à Bergerac
- la ferraille chez Brangé
- le bois est traité à Boé

En 2015, un choix a dû être fait de mise en place de la redevance incitative sur des constats suivants :

- les PAV et les véhicules de collectes étaient vieillissants,
- qu'allions nous faire de nos déchets connaissant nos capacités d'enfouissement sur le département (30 000 tonnes d'OM partent hors département) ?
- que les gestes de tri n'étaient pas acquis,
- que la loi de transition écologique obligeait à une baisse d'enfouissement de 50% d'ici à 2025,
- personne ne connaissait le coût réel de la redevance sachant qu'elle était incluse dans la taxe foncière,
- que nous avons connaissance des augmentations de la TGAP : 25 € en 2020, 37 € en 2021, 45 € en 2022 et 65 € en 2025.

En 2017, les projections pour 2025 donnaient 332 150 € de TGAP à flux constant si rien n'avait été fait. En 2025 nous en serons à 188 000 € avec la mise en place de la redevance incitative. Pour les ordures ménagères nous sommes passés de 244 kg/an/hab. en 2017 à 106 en 2020; pour le verre nous avons +6Kg ; pour les emballages de 16 à 35 kg/an/hab. ; pour les fibreux de 19 à 33 kg (emballages, cartons, papiers.....) et les déchetteries de 198 kg/an/hab. à 265. Il y a un transfert de nos déchets résiduels vers le tri, les déchetteries et les composteurs.

Le coût des déchets de 95,43 €/an est répartis ainsi :

- ordures ménagères : 45,71 €
- verre : 3,93 €
- emballage (bac jaune et fibreux) : 17,55 €
- déchetteries : 28,24 €

Les statistiques ont montré que sur les 7 626 foyers de résidences principales sur le territoire de la CCBHAP :

- 12% ont 0 dépôt
- 36% de 1 à 12 dépôts
- 19% de 13 à 18 dépôts
- 15% de 19 à 26 dépôts
- 18% plus de 26 dépôts

Depuis 2018, la redevance a été calculée sur 26 dépôts par an pour commencer à mettre les habitants dans cette dynamique et inciter les habitants à trier, sachant pertinemment que 26 dépôts étaient très accessibles. Cela dit le coût réel de 26 dépôts par an est de 200,66 € TTC.

En 3 ans, tout a augmenté notamment les incivilités qui représentent 15 €/foyer/an (dépôt des déchets dans les mauvais bacs et déchets laissés sur la voie publique), la TGAP (la CCBHAP doit trouver 70 000 €) et des investissements ont été réalisés. Le coût prévisionnel du service pour 2022 est de 1 800 000 €.

La décision a été de fixer le prix TTC de la redevance incitative pour les particuliers à 163,20 € dont 131,12 € d'abonnement et 32,08 € pour 12 dépôts par an. Chaque dépôt supplémentaire sera facturé 2,63 €.

La nouveauté pour les artisans est que chaque dépôt en déchetterie sera aussi facturé :

- pour les déchets verts : 7,70 € ,
- les encombrants/tout venant : 17,60 €,
- le bois traité : 17,60 €,
- les gravats : 4,40 €.

Remarques/questions :

- Monsieur Philippe FURLAN demande pourquoi il n'a pas été envisagé un forfait différent pour les familles ? Le tarif a été envisagé pour une famille moyenne de 2/3 personnes. Les statistiques montrent que ce n'est pas la composition de la famille qui induit une quantité de déchets sauf pour les familles avec des enfants en bas âge.
- Monsieur Philippe FURLAN demande alors pourquoi dans ce cas on n'a pas proposé des tarifs différents avec des options différentes que chacun peut choisir ? On ne peut pas faire de service à la carte et il ne peut y avoir de tarif « différencié », la loi l'interdit. Il faut aussi bien comprendre que pour 36 dépôts de plus par an (soit au total 1 dépôt de 50 kg par semaine avec les dépôts compris dans la redevance) cela représente 94,68 € de plus par an. Chaque commune à la compétence sociale. Il appartient donc à chaque commune de prendre le relais avec des familles qui pourraient être en difficulté.
- Personne n'a voté contre, il y a eu 4 abstentions, car tout le monde est conscient que l'on doit aller vers le tri car cela va coûter cher à tout le monde.
- Il n'y a pas de bon ou de mauvais trieur mais on doit amener les habitants à 12 dépôts/an.
- Monsieur Auguste FLORIO reprend un article de presse qu'il trouve immonde car ce sont des propos rapportés de personnes qui ne connaissent pas la situation. Dire que le dépôt va coûter 24 € par sac est une mauvaise information.
- Madame Christine GONZATO-ROQUES précise que les conseillers communautaires auraient dû être au courant en amont du conseil communautaire pour en parler en conseil municipal. Le problème ne vient pas des 12 dépôts par an mais des couches pour adulte. On doit permettre à chacun de vivre le plus dignement possible. On doit avoir une réflexion sur la situation des personnes que ce soit des professionnels ou des particuliers.
- Monsieur Philippe FURLAN aimerait qu'une bonne communication soit faite sur le sujet car il y a une augmentation des incivilités avec des dépôts dans les bois. Les gens doivent comprendre et les communautés des communes voisines doivent faire la même chose car nous avons des échos de dépôts ailleurs.
- Madame Marie CANCE demande ce qui va être fait au niveau communication. Il y aura une présence au niveau des PAV et des déchetteries pour informer les particuliers et les professionnels. Une information sera aussi donnée dans le journal communautaire.
- Monsieur Ludovic VIENOT demande ce qui va être fait au niveau des crèches ou des assistantes maternelles. Tous ont reçu des informations sur le sujet, relayée par le Relais d'Assistante Maternelle RAM. Chacun devra aborder cette question avec les parents afin qu'ils prennent en charge les coûts supplémentaires.
- Monsieur Laurent DAROT demande si les déchetteries auront des amplitudes d'ouverture plus importantes. Non car il n'y a aucune demande pour le moment.
- Monsieur Patrick FERRE demande où en sont Villeneuve et Fumel. Ils ont voté la redevance incitative. 2023 sera une année blanche et ils débiteront en 2024.
- Monsieur Ali BAFFOU demande qu'elle est la moyenne de passage aux PAV. Il y a en moyenne 21 dépôts par foyer.
- Monsieur Ludovic VIENOT insiste sur le passage payant en déchetterie pour un professionnel à compter du 1^{er} avril 2022 et aux difficultés que cela peut générer. Madame le Maire précise qu'il y aura des ajustements à faire notamment au niveau des déchets verts car cela représente un gros tonnage mais ce sont aussi des déchets qui peuvent être valorisés. Pour les particuliers 80% des maisons avec jardin ont, d'ores et déjà, un composteur.

Madame Maryse AUROUX reprend sa présentation avec la pérennisation de ce dispositif et les pistes qu'il va falloir explorer pour être encore plus efficient à savoir :

- mettre en place une réflexion sur les déchets verts déposés en déchetterie (augmentation du tonnage de 15 à 17% chaque année depuis 6 ans) et que l'on peut laisser dans son jardin,
- mise en place des points de collectes de biodéchets pour les maisons en ville,
- la réparation/réemploi : création d'un répertoire local de réparateur,
- inciter à la consommation responsable,
- faire en sorte que les communes soient exemplaires dans leur pratique,
- communiquer sur le tri,
- mettre en place des aides pour l'achat de couches et serviettes hygiéniques lavables.

Madame Maryse AUROUX précise que les administrés peuvent se rendre à la communauté des communes pour avoir des informations complémentaires.

DELIBERATIONS

1) Décision modificative du budget général

Les différents arrêts de travail ou congés familiaux des agents titulaires nous ont contraints à recruter des agents via le SPET (Service Public d'Emploi Temporaire) service du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne. Il convient aujourd'hui de réalimenter ce chapitre de façon à pouvoir payer les salaires de décembre.

Présents : 18, Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

2) Demande de subvention DETR pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 676 (entre la route de St Vivien et la sortie du village vers Villereal)

Le projet d'aménagement et de sécurisation de la RD 676 est en cours. Ce projet consiste en l'aménagement des trottoirs, l'enfouissement des réseaux de télécommunication et éclairage public et la reprise du réseau d'eau pluviale. L'enjeu majeur est la sécurisation de cette entrée de ville pour les piétons et riverains. Le commune demande une subvention DETR de 40 % (93 178,52 €) sur son reste à charge soit 232 946,30 € HT sur un total de 291 337,00 € HT.

Présents : 18, Votants : 17 ; Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Remarque :

- *Le dossier a été présenté au Sous-Préfet récemment.*
- *Madame le Maire précise que le surcoût vient en partie du réseau d'eau pluviale qui est défectueux mais aussi de l'enfouissement du réseau orange qui n'est pris en charge par l'opérateur qu'à 5%.*

3) Approbation du rapport annuel d'EAU 47 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2020

Adhérente à EAU47, la commune doit valider chaque année le rapport sur l'eau.

Présents : 18, Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Remarque :

- *Monsieur Henri CORBEL présente le rapport sur l'eau.
Il y a 100 000 abonnés en eau potable pour 8900 km de canalisation. Pour l'assainissement collectif il y a 40 000 abonnés. La consommation facturée représente 11 000 000 m³ soit une augmentation de 30% comparée à la dernière période.
Le rendement s'améliore progressivement avec un taux de 72%, à comparer au pourcentage de 67% il y a 6 ans, Ce rendement faible est dû à notre territoire rural (en ville il y a moins de perte). Pour augmenter ce taux il faut renouveler les réseaux et signaler les fuites dès que possible. A titre d'exemple, 2 600 fuites ont été réparées en 2020.
Le Lot-et-Garonne a des réserves importantes dues aux forages et aux disponibilités supplémentaires du Lot et de la Garonne. Nous notons comme points importants les interconnexions des réseaux (redirection d'un réseau à un autre) et à la quantité d'eau traitée 5 100 000 m³ qui augmente (+ 50%).
Lors de l'assemblée générale de 2021, la décision a été prise de mutualiser la facturation par la mise en œuvre d'un prix unique de l'eau et de l'assainissement. En effet nous constatons aujourd'hui de gros écart sur prix de l'eau sur le territoire d'EAU47. L'objectif est d'atteindre 2,60 €TTC pour l'eau potable et 2,78 € TTC pour l'assainissement, d'ici à 2028.*

4) Renouvellement de la convention avec la Caisse des Ecoles et la CCBHAP pour la confection et la livraison des repas aux crèches de Monflanquin, de Salles, de Saint Eutrope de Born, aux centres de loisirs sans hébergement de Monflanquin et de la Sauvetat-sur-Lède et à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Ado de Monflanquin

La Caisse des écoles fournit les repas pour des structures de la petite enfance de la CCBHAP. Il convient de valider une convention pour régler les modalités du service.

Présents : 18, Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

5) Remboursement des frais de téléphone payés par la Maison des Jeunes de la Culture pour le compte de France Services

LA MJC paye depuis avril les factures de téléphone de France Service. Nous avons procédé à la modification du contrat dès que nous nous en sommes rendus compte mais la commune doit rembourser la MJC pour un montant de 563,63 € TTC.

Présents : 18, Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

6) Contrat d'adhésion à l'URSSAF pour les cotisations d'assurance chômage

Suite à la délibération de novembre actant l'embauche d'un conseiller numérique, la commune doit adhérer à l'URSSAF pour les cotisations chômage.

Présents : 18, Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Remarque :

- *Il s'agit du poste de conseiller numérique qui est en cours de recrutement.*

7) Subvention pour la plantation d'une haie champêtre – lieu-dit « La Rengade » (134, chemin de Guillaume) - Monsieur et Madame FAUCHEUX

Monsieur et Madame FAUCHEUX plante une haie entre leur domicile et le chemin piétonnier que rejoint le chemin de Guillaume au chemin de Coulon. Une subvention de 316,70 € est demandée.

Présents : 18, Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Remarque :

- *Il faut mettre une information sur le bulletin municipal pour rappeler à nos administrés cette possibilité de subvention.*

8) Subvention pour la réfection de façades - 30, rue Saint Pierre - Monsieur KLAVER

Monsieur KLAVER est le nouveau propriétaire de la maison située en face de la mairie au 30, rue Saint Pierre. Il présente un devis de réfection de façade de 4 101,79 € TTC et une subvention de 1 025,45 € est demandée.

Présents : 18, Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

QUESTIONS DIVERSES

- *La commune a obtenu 470 000 € de fonds friches pour le projet « Toits en partage » de La Tonnelle. Nous allons travailler avec Habitatys sur le montage du projet. L'Etablissement Public Foncier est en charge de la négociation d'achat du bâtiment avec les propriétaires.*
- *Des dentistes se sont présentés à Madame Nathalie FOUNAUD-VEYSSET et Monsieur Auguste FLORIO pour la CCBHAP. Nous ne savons pas encore quand ils pourront s'installer.*
- *Madame le Maire souligne la belle initiative de la boulangerie ANDRALINE qui a créé des fèves qui représentent la commune pour les galettes des rois.*
- *La Saint André a bien eu lieu dans des conditions particulières notamment pour l'inauguration du centre de secours des sapeur-pompier de Monflanquin.*

- *Madame le Maire précise que les enfants qui le souhaitent peuvent déposer une lettre au Père-Noël dans la boîte aux lettres située à la mairie. Madame Anne-Laure DOUBLEIN est en charge de cette initiative.*
- *Madame le Maire précise que pour annoncer les décès, naissances et mariages sur le bulletin municipal nous devons recueillir le consentement des personnes concernées pour la publication.*
- *La commune va acheter des livres de Monsieur Venant SAMBA, Prêtre à Monflanquin, pour le financement d'un puits au Cameroun.*
- *Madame Lisanne DE JONGE précise que Monsieur Patrice SILVENTE, habitant de Monflanquin, a aussi écrit un livre.*

Madame le Maire précise qu'elle a omis de mentionner la décision du Maire n°2021-105 concernant un emprunt que la commune a contracté auprès du Crédit Agricole d'un montant de 138 500 € pour financer l'opération « Travaux de rénovation énergétique des locaux de la mairie » aux conditions suivantes : taux effectif global 1,06%, durée du prêt : 15 ans ; périodicité des échéances : annuelle ; montant des échéances : 10 027,83 € ; frais de dossier : 138 €.

Fin de séance à 20h32